



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2454

Texte de la question

## CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. Arnaud Montebourg, pour le groupe socialiste. *(Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Arnaud Montebourg. Monsieur le Premier ministre, il y a quelques mois, vous avez créé le contrat nouvelle embauche qui - il faut le reconnaître - place les salariés sur un siège éjectable pendant deux ans. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Ce contrat est encore moins protecteur que le contrat à durée déterminée ou même l'intérim. Vous l'avez créé en plein mois d'août, par ordonnance, en enjambant la représentation nationale, en refusant la discussion parlementaire et en contournant la négociation avec les organisations syndicales. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Pour apaiser les protestations, vous aviez promis une évaluation de ce contrat nouvelle embauche avant - déclariez-vous - de prendre le risque de l'étendre. Cette évaluation promise à la représentation nationale, où est-elle ? Tout à l'heure, vous avez invoqué l'argument qu'elle était inutile. Pourtant, des enquêtes effectuées auprès des chefs d'entreprise prouvent que 80 % des embauches avec le CNE remplacent purement et simplement le contrat à durée indéterminée.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait !

M. Arnaud Montebourg. C'est donc la fin du CDI, la fin des protections garanties par le droit du travail pour des millions de salariés qui est en train de se jouer. *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Vous avez, monsieur le Premier ministre, méthodiquement organisé la précarité là où elle n'existait pas. À présent, vous étendez la destruction du CDI à la jeunesse de notre pays ! *(Mêmes mouvements.)* Et vous le faites par la voie d'un amendement quasi clandestin, surgi en quelques heures, discuté à la va-vite en commission hier avec un ministre refusant de répondre aux questions de l'opposition !

Ces méthodes expéditives et brutales, monsieur le Premier ministre, violent - comme vous l'a rappelé François Hollande tout à l'heure - votre propre loi sur le dialogue social, par laquelle vous vous imposiez de négocier et de discuter avant de réformer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré négocier avec les syndicats " tout le temps ". Sauf que les syndicats ne connaissent toujours pas plus que nous votre projet hier après-midi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

À l'injure faite à la jeunesse, vous ajoutez le mépris pour votre propre loi et pour le Parlement de la République. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Monsieur Montebourg, veuillez poser votre question.

M. Arnaud Montebourg. Vous invoquez enfin l'urgence pour organiser la précarité générale de millions de salariés. Curieuse urgence que celle qui vous est apparue quatre ans après votre arrivée aux affaires !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Arnaud Montebourg. Avez-vous peur à ce point, monsieur le Premier ministre - c'est là ma question - (" Ah, enfin ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) que vous utilisiez ainsi la force ? Retirez votre projet et respectez les institutions ! Faute de quoi, malheureusement, tout est possible ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. Noël Mamère. Très bien !

M. le président. Et respectons le règlement !

La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. La pire des précarités, monsieur Montebourg, c'est le chômage ! Et le chômage qui dure ! (" Quatre ans ! " sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.) La pire des précarités, c'est aussi de voir plus de la moitié des jeunes de moins de vingt-six ans vivre avec des CDD de moins d'un mois et des contrats d'intérim de moins de quinze jours...

M. Christian Bataille. Ça ne veut rien dire !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est d'être dans l'impossibilité d'obtenir le dépôt d'une caution pour un logement qui permet d'entrer dans la vie. (" C'est à cause de vous ! " sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Nous avons décidé de rompre avec une double précarité.

M. Maxime Gremetz. Vous plaisantez !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. D'abord, les hommes et les femmes de plus de cinquante ans, essentiels à la vie économique et sociale de notre pays, ne doivent plus être les variables d'ajustement des plans sociaux. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

L'entrée dans la vie professionnelle des jeunes doit aussi être facilitée et accompagnée. Tel est notre engagement.

La meilleure des évaluations - car nous évaluerons naturellement le CNE - sera d'observer si le taux de chômage des jeunes diminue dans les mêmes proportions que pour les autres. Jusqu'à présent, il diminue deux fois moins vite.

La lutte contre le chômage des jeunes est notre priorité. Voilà qui devrait nous rassembler et non nous diviser ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Montebourg](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2454

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2006